

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 03 Juillet 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
	Procès-verbal de la CFVU du 22 mai 2026.
Acte 99-2026	

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au procès-verbal de la CFVU du 22 mai 2026.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 03 Juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Pour le Président et par délégation,
Alain BROUILLON
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 39
QUORUM : 20

REPRESENTES : 12

PRESENTS : 15

POUR : 27

CONTRE : 00

ABST : 00

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la séance du 22 mai 2026

Séance plénière

13h30 – Salle du Conseil, Maison de l'Université

Sous la Présidence de M. Alain Trouillet

Sont présents : Sont présents :

Collège A : Mmes CANELLIS Aline, EXBRAYAT Nelly, TOTOZANI-KETA Marine , MM. ANDRE Hugo, PERDREAU Frédéric, VOCANSON Francis.

Collège B : Mmes JULLIOT Sophie, MM. HUBERT Christophe, LAURENT Antonin, NEKAA Mabrouk.

Collège BIATSS : Mmes CHALAYE Aude, PEREZ Angélique, MM. BUGNAZET Jonathan, DECHAMP Emmanuel,

Collège étudiants : Mmes ABID Thinhinane, BOURDIN Pauline, DANG-VIET Laura, GRANGE Marielle, MM. DANJEAN Ferdinand, NOEL Medhi, PIGEAU Maxime, ROST Vincent.

Collège PEX : Mme JACQUIER Sandra.

Sont représentés :

Collège A : Mme PEREK-COURBON Nathalie

Collège B : Mmes. AUDOUBERT Rafaële, OLLIER Nadège, M. Hervé THOMAS.

Collège BIATSS :

Collège étudiants : M. MAKBOUL Ilyes,

Collège PEX : Mme REDONDO Anna-Maria.

Sont absents :

Collège A :

Collège B : Mme LE PONTOIS Sandrine

Collège BIATSS :

Collège étudiants : Mmes LONGET Evy, MASAROVIC Emilie, PERIN Elisa, MM. BERNARD-SAISON Taran, BOUZGHAIA GOUSSI Nahel, JESSENNE Ambroise, MESNARD-SAUVEZAC Emrys.

Collège PEX : M. MARION Olivier, M. VALDIVIESO François

Assistent également à la séance : Mmes BEAUCHAUD Marylin, BRUCHET Aurélie, LEYRIT Alexandra, MARAS Isabelle, MARTIN Sandrine, MORTAMET Clara, M.M BEAL Vincent, FORAY Philippe.

Alain TROUILLET, vice-président chargé de la Formation, de l'International et de l'Europe, ouvre la séance en revenant sur l'atelier organisé par la DFIP le 21 mai 2026. Cet atelier portait sur la préparation et la proposition de nouvelles maquettes de formation et de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) simplifiées. Il précise également la mise à disposition d'un modèle de syllabus pour les enseignants, qui sera intégré au nouveau site web en collaboration avec la DFIP.

Alain TROUILLET aborde la réforme de l'accès aux études de santé en indiquant que les textes qui devraient entrer en vigueur pour l'année universitaire 2027-2028 ne sont toujours pas publiés.

Points pour avis : Points A

1. Subventions aux associations

⇒ Pour l'IUT Saint Etienne

Francis VOCANSON détaille les demandes de subventions de fonctionnement attribuées aux associations étudiantes. Un montant total de 3 600 € est répartie à parts égales entre les huit BDE de l'IUT (GACO - GB- GEA- GEII- GMP- MP- TC et le Bureau des étudiants) et l'Association sportive, soit 400 € par structure.

De plus, des subventions sont allouées sur projet réalisé pour un montant de 4 700 € : 1 000 € pour le Championnat de France des IUT, 2 000 € pour le Fest'IUT 2027, 1 000 € pour la célébration des 60 ans de l'IUT et 700 € pour le projet Student Food Lockers (banque alimentaire).

AVIS FAVORABLE

⇒ Pour la Faculté de Santé

Jonathan BUGNAZET présente la demande de subvention pour l'association " Pint of science", dont l'objet est le soutien à la tenue de son festival de vulgarisation scientifique, pour un montant de 300 €.

AVIS FAVORABLE

⇒ Pour la Faculté des Sciences et Techniques

Marylin BEAUCHAUD présente une demande de subvention pour le même festival pour l'association " Pint of science », pour un montant de 400 €.

AVIS FAVORABLE

2. Dispositif de bourses

⇒ Pour la Faculté des Sciences et Techniques

Alain TROUILLET présente la mise à jour du dispositif de bourses d'attractivité par le consortium EMJM IPSRS pour les étudiants autofinancés (étudiants qui ne bénéficient pas d'une bourse Erasmus Mundus). Ce master a été renouvelé en 2024.

Ces bourses sont co-financées par les quatre universités partenaires du programme : l'Université Jean Monnet, l'Université de l'Est de la Finlande à Joensuu, l'Université Paris-Est Créteil et l'Université de Vilnius.

AVIS FAVORABLE

Points pour adoption : Points A

3. Création de DU/DIU/Certificat

⇒ Pour la Faculté des Sciences et Techniques

Marylin BEAUCHAUD, directrice de la Faculté des Sciences et Techniques, présente la création du Certificat "Activité Physique Fitness et Bien-être" destiné à améliorer le bien-être dans les pratiques sportives. Cette nouvelle formation est ouverte au tarif de 500 euros en formation initiale, et pour un tarif de 2 000 euros en formation continue. Un certificat est délivré à la suite de la formation.

Vincent BEAL, directeur du Département d'Études Politiques et Territoriales (DEPT), souligne que la modalité de contrôle des connaissances et des compétences pour cette formation prend la forme d'un compte rendu de mise en pratique. Il attire notre attention sur le fait de contrôler les compétences et les connaissances sur la base d'une épreuve écrite, à l'heure où l'IA s'invite de plus en plus dans les rendus de nos étudiants.

ADOPTE

4. Renouvellement DU/DIU/Certificat

⇒ Pour la Faculté Arts, Lettres, Langues

Clara MORTAMET, directrice de la Faculté Arts, Lettres, Langues, propose le renouvellement du Diplôme Universitaire d'Études Françaises (DUEF) à destination des étudiants internationaux qui n'ont pas le niveau de français requis pour leur intégration à l'UJM, en collaboration avec le CILEC.

La nouvelle mouture du DUEF vise plus spécifiquement la préparation aux études supérieures d'étudiants qui vont s'engager dans un projet de poursuites d'études universitaires à l'UJM. Ils pourront assister à des cours de licence ou de master dans lesquels ils se projettent à l'avenir, afin de permettre leur intégration à l'université en fonction de leur projet.

Clara MORTAMET invite les composantes à orienter les étudiants n'ayant pas le niveau de français requis pour suivre une formation à l'université vers le CILEC.

Alain TROUILLET souligne que le recrutement des étudiants admis à s'inscrire au CILEC sera orienté vers l'objectif de poursuivre leurs études à l'université.

Mme MORTAMET précise également que des cours de français langue étrangère (FLE) peuvent être proposés aux composantes en remplacement des cours de langues pour des étudiants ayant déjà un niveau suffisant de français. La mise en place éventuelle de cours du soir sera étudiée ultérieurement.

ADOPTE

5. Création de maquettes

⇒ Pour la Faculté des Sciences et Techniques (FST) et la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (SHS)

Philippe FORAY, directeur de la faculté des Sciences Humaines et Sociales, présente la maquette de formation de la licence Professorat des Ecoles (LPE), qui répond à un cahier des charges fixé par le Ministère de l'Education Nationale.

La formation sera assurée par des intervenants universitaires et de l'Education Nationale. Stéphane GAUSSENT, professeur de Mathématiques à la FST, sera le coordinateur de cette nouvelle licence portée par la Faculté SHS.

La licence 1ère année à la Faculté SHS et la licence 2ème année à la FST ouvriront simultanément à la rentrée 2026, la première avec une nouvelle promotion recrutée sur Parcoursup, la seconde avec la poursuite d'études des étudiants actuellement inscrits en L1 Mathématiques - PPPE. Ces étudiants pourront ainsi bénéficier des aménagements prévus pour les titulaires de la LPE pour la première fois au concours de CRPE en 2028.

Alain TROUILLET précise que les modalités pédagogiques de la licence Professorat des Ecoles sont régies par l'arrêté du 9 septembre 2025 fixant le cadre national de la Licence Professorat de Ecoles, dont les blocs de compétences et les volumes horaires associés.

Marilyn BEAUCHAUD souligne le travail de la Faculté des Sciences et techniques, la Faculté des Sciences humaines et Sociales et de la Faculté Arts, Lettres, Langues pour l'élaboration de cette maquette.

ADOPTE

⇒ Pour la Faculté Arts, Lettres, Langues (ALL)

Clara MORTAMET présente le Master Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales, parcours Pluriel (Plurilinguisme et interculturalité dans les espaces de langues romanes) qui remplace le parcours Etudes Hispanophones dans la même mention. C'est une formation internationale, au sein de l'alliance européenne Transform4Europe dont l'UJM est membre, qui vise l'apprentissage simultané de quatre langues romanes : français, italien, portugais et espagnol.

Ce master présente une configuration originale : en M1, les étudiants accueillis à l'UJM ont le français comme la langue d'études et possède des compétences avancées dans au moins l'une des trois autres langues (espagnol, Italien et portugais). En deuxième année, les étudiants UJM partent à l'étranger pour le semestre 3 chez l'un de nos partenaires, tandis que ce master accueillera les étudiants des partenaires universitaires pour consolider leur niveau de langue française. Le quatrième semestre est un semestre de stage dans des institutions culturelles ou éducatives dans des pays de langues romanes, avec un objectif de médiation interculturelle et interlinguistiques.

ADOPTE

6. Création des préparations aux concours de recrutement des enseignants

⇒ Pour la Faculté des Sciences et Techniques

Marylin BEAUCHAUD détaille les deux préparations aux concours du CAPEPS, l'une à un niveau Bac+3, pour les titulaires de la licence mention STAPS-Education et motricité qui n'ont pas réussi le concours à la session 2026, et l'une à un niveau Bac + 5 pour les titulaires du master MEEF Second degré parcours EPS qui n'ont pas réussi le concours. Cette dernière est réorganisée avant sa fermeture après la session 2028.

Marylin BEAUCHAUD présente également la préparation au CAPES Mathématiques, ouverte aux titulaires de la licence sur le même format que celle du CAPEPS Bac + 3.

Les droits d'inscription de ces préparations sont alignés sur ceux de la licence pour les préparations à Bac + 3, et sur ceux du Master pour la préparation à Bac + 5, avec une gratuité pour les boursiers.

ADOPTE

⇒ Pour la Faculté Arts, Lettres, Langues

Clara MORTAMET présente la préparation au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE). Cette formation est accessible aux titulaires de la licence et se décline sous le même format que les préparations aux CAPES.

ADOPTE

7. Règlement des composantes

⇒ Pour la Faculté de Santé

Jonathan BUGNAZET présente les modifications du règlement des études de la Faculté de Santé pour l'année universitaire 2026-2027.

Plusieurs points ont été mis à jour : ils portent principalement sur l'organisation des stages et les dispenses accordées aux redoublants du DFASM1.

Jonathan BUGNAZET indique qu'une mention a été rajoutée dans le règlement pour préciser aux étudiants de licence et de master qu'il leur incombe de chercher et de trouver un terrain de stage.

Le règlement d'accès aux études de santé MMOPK, qui faisait jusqu'ici l'objet d'un règlement distinct de celui de la Faculté de Santé, a été intégré dans ce nouveau règlement.

Ce dernier comporte un nouveau paragraphe sur les candidatures des étudiants venant du Parcours Diplômant en Ingénierie de la Santé (PDIS), en partenariat avec l'Ecole des Mines.

La mention de master « Santé Publique » a été ajoutée au document. Les calendriers de candidature y ont également été mis à jour.

Des ajouts sont annoncés, en particulier un règlement concernant les doubles cursus entre la licence Sciences pour la Santé et les parcours paramédicaux, dans le contexte de fin de l'expérimentation.

Enfin, le nouveau règlement du Diplôme d'Etat d'Infirmier sera également intégré ultérieurement au règlement.

ADOPTE

Points pour adoption : Points B

8- Modification de maquettes et de Modalités de Contrôles de Connaissances et de Compétences (MCCC) 2026-2027.

⇒ Pour la Faculté des Sciences et Techniques

Les modifications de maquettes et de MCCC proposées par la FST sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

⇒ Pour la Faculté des Sciences Humaines et Sociales

La modification de la maquette et de MCCC proposée par la Faculté SHS est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE

⇒ Pour l'IUT de Roanne

Les modifications de maquettes et de MCCC proposées par l'IUT de Roanne sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

⇒ Pour l'IAE

Les modifications de maquettes et de MCCC proposées par l'IAE sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

⇒ Pour la Faculté Arts, Lettres, Langues

Les modifications de maquettes et de MCCC proposées par la Faculté ALL_sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

⇒ Pour la Faculté de Santé

Les modifications de maquettes et de MCCC proposées par la Faculté de Santé sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

9 - Calendrier des composantes

⇒ Pour l'IIUT de Roanne (formation en alternance)

Les modifications des calendriers 2026-2027 de l'IUT de Roanne (formation en alternance) sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

⇒ Pour l'IIUT de Roanne (formation initiale)

Les modifications des calendriers 2026-2027 de l'IUT de Roanne (formation initiale) sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

⇒ Pour Télécom Saint-Etienne

Les modifications des calendriers 2026-2027 de TSE sont adoptées à l'unanimité

ADOPTE

⇒ Pour la Faculté des Sciences et Techniques

Les modifications des calendriers 2026-2027 de la FST sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

⇒ Pour la Faculté de Santé

Les modifications du calendrier général 2026-2027 de la Faculté de Santé sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

⇒ Pour l'IUT de Saint Etienne

Les modifications des calendriers 2026-2027 de l'IUT de Saint-Etienne pour les BUT "hors alternance" pour les formations liées au CITISE sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTE

12. Procès-Verbal de la CFVU du 10 avril 2026

Le procès-verbal de la séance de la CFVU plénière du 10 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

ADOPTE

Le Vice-Président de la Formation, de l'international, de l'Europe.

M. Alain TROUILLET

Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

